

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Branche industrielle: Industrie Chimique

Industrie des peintures, des laques et des vernis

Industrie des matières plastique

Type d'utilisation: Préparation à base de pigments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéIdentification de la société:

MIXOL-PRODUKTE

Diebold GmbH

Carl-Zeiss Str.17-19

73230 Kirchheim / Teck

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

N° de télécopieur: +49 (0)7021 56030

Informations concernant la substance/ le mélange:

Division: Technologie

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

E-mail: Technik@mixol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, STIZ, Kurzwahl 145

1.5. Importateur en Suisse

Meffert AG Schweiz

Farben + Lacke

Oberebenestrasse 49

CH-5620 Bremgarten

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Catégorie de danger	Symbole de danger	H-Phrases
---	---	---

2.2. Éléments d'étiquetageÉtiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et

2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et

1,2-Benzisothiazolin-3-one.

Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers à signaler.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Mélanges**Caractérisation chimique:

C.I. Pigment Yellow 42, Black 7, Green 7, Green 17 et Ca-Carbonate en dispersion aqueuse contenant du Polyglycol et 1,2 Propandiol.

Composants dangereux:**Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (8 EO)**

Concentration: $\geq 3,8 - < 7,1$ %
 Numéro CAS: 68920-66-1
 Numéro EG: 500-236-9

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 3	H412

1,2-Benzisothiazolin-3-one

Concentration: $\geq 0,0025 - < 0,025$ %
 Numéro CAS: 2634-33-5
 Numéro CE: 220-120-9

Classification GHS CE:

Nocif en cas d'ingestion.	Catégorie 4	H302
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Provoque de lésions oculaires graves.	Catégorie 1	H318
Mortel par inhalation.	Catégorie 2	H330
Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1	H400
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 1	H410

2-méthyl-4-isothiazoline-3-one

Concentration: $\geq 0,0025 - < 0,025$ %
 Numéro CAS: 2682-20-4
 Numéro CE: 220-239-6

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H301
Corrosion cutanée	Catégorie 1	H314
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Mortel par inhalation.	Catégorie 2	H330
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 2	H411

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], produits d'alkylation avec l'acide chloracétique, sels de sodium

Concentration: $\geq 0,3 - < 1,8$ %
 Numéro CAS: 70851-07-9
 Numéro CE: 274-923-4

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412

n-Dodecanol

Concentration: $\geq 0,1 - < 1$ %

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 3/23

Numéro CAS: 112-53-8
Numéro CE: 203-982-0

Classification GHS CE:

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)		1

C.I. Pigment Green 17

Concentration: $\geq 50 - < 70$ %
Numéro CAS: 1308-38-9
Numéro CE: 215-160-9
REACH – N° d'enregistrement en accord avec l'article 20(3): 01-2119433951-39-0000, 01-2119433951-39-0007, 01-2119433951-39-0020

N-(3-carboxylato-1-oxo-3-sulfonatopropyl)-N-octadécyl-DL-aspartate de tétrasodium

Concentration: $\geq 0,1 - < 1$ %
Numéro CAS: 38916-42-6
Numéro CE: 254-187-0

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411
---	-------------	------

Aspartic acid, N-(3-carboxy-1-oxo-3-sulfopropyl)-N-octadecenyl-, tetrasodium salt

Concentration: $\geq 0,1 - < 1$ %
Numéro CAS: 81869-18-3
Numéro CE: 617-265-9

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411
---	-------------	------

Le texte des phrases H est mentionné à la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact cutané:

En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers:

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription:

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée
poudre sèche
dioxyde de carbone
mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction déconseillés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiersÉquipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Données complémentaires:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sectionsIndications complémentaires:

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Précautions lors de la manipulation:

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Prévention des incendies et des explosions:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilitésDonnées complémentaires:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.

Stabilité stockage:

36 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Typed'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acides siliciques amorphes	7631-86-9	VME	4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Typed'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
C.I. Pigment Green 17	1308-38-9	VME	0,5 mg/m ³ (chrome)	CH SUVA
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			

Valeurs DNEL / DMEL:

C.I. Pigment Green 17

Numéro CE: 215-160-9

Numéro CAS: 1308-38-9

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Aigu - effets locaux	2 mg/m ³	DNEL,
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m ³	DNEL,

Dolomit

Numéro CAS: 240-440-2

Numéro CE: 16389-88-1

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³	DNEL

C.I. Pigment Yellow 42

Numéro CE: 257-098-5

Numéro CAS: 51274-00-1

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³	DNEL, poussière inhalable
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	3 mg/m ³	DNEL, fraction inhalable
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³	

C.I. Pigment Black 7

Numéro CE: 215-609-9

Numéro CAS: 1333-86-4

Voie	Groupe de	Durée de	Valeur	Remarques
------	-----------	----------	--------	-----------

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 6/23

d'exposition	personnes	l'exposition/Effet		
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	2 mg/m ³	DNEL, fraction inhalable
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	2 mg/m ³	DNEL, fraction inhalable
Inhalation	Travailleurs		0,5 mg/m ³	DNEL, fraction inhalable

Acides siliques amorphes:

Numéro CE: 231-545-4

Numéro CAS: 7631-86-9

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	4 mg/m ³	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	4 mg/m ³	DNEL

Valeurs PNEC:

C.I. Pigment Green 17

Numéro CE: 215-160-9

Numéro CAS: 1308-38-9

Compartment de l'environnement	Personnes/Durée de l'exposition/Effet	Valeur
Eau salée	chrome	0,0047 mg/l
Eau douce	chrome	0,0047 mg/l
Eau (libération intermittente)	chrome	0,0047 mg/l
Station de traitement dse eaux usées		10 mg/l
Sédiment d'eau douce	chrome	18,2 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	Chrome	1,31 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	chrome	3,2 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Mesures générales de protection:

Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Protection corporelle:

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: liquide
Couleur: vert
Odeur: non précisé

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 7/23

Seuil olfactif:	non disponible
pH:	non déterminé
Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition:	approximativement 100 °C
Point d'éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	
Limite inférieure d'explosibilité:	non disponible
Limite supérieure d'explosibilité:	non disponible
Indice de combustion:	non applicable
Energie minimale d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non disponible
Densité relative:	non disponible
Solubilité dans l'eau:	miscible
Solubilité dans graisse:	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow):	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Décomposition thermique:	>100 °C
Viscosité (dynamique):	non déterminé
Viscosité (cinématique):	non déterminé
Propriétés explosives:	Selon la réglementation UE Santé/Travail: Non
Propriétés comburantes:	non applicable

9.2. Autres informations

Masse volumique:	1,70 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente:	non applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stable.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë:	donnée non disponible
Toxicité dermale aiguë:	Estimation de la toxicité aiguë > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation:	donnée non disponible
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau (Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN)

Irritation oculaire:	Méthode: OCDE ligne directrice 439 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Pas d'irritation des yeux (Cornée bovine) Méthode: OCDE ligne directrice 437 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Pas d'irritation des yeux (oeil de lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 405 Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation:	donnée non disponible
Toxicité par administration répétée:	Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité génétique in vitro:	donnée non disponible
Evaluation de la mutagénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la cancérogénicité:	Pas d'information disponible.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:	donnée non disponible
Danger par aspiration:	donnée non disponible
<u>Information basée sur le composant: C.I. Pigment Green 17:</u>	
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 > 5,41 mg/l (4 h, Rat) Méthode: OCDE ligne directrice 403
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau (Lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 404
Irritation oculaire:	Pas d'irritation des yeux (Lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation:	non sensibilisant (Cochon d'Inde) Méthode: OCDE ligne directrice 406
Toxicité par administration répétée:	Voie d'administration: Oral(e) NOAEL: 2.000 mg/kg (Rat) Voie d'administration: Inhalation LOAEL: 0,044 mg/l (Rat)
<u>Information basée sur le composant: n-Dodecanol:</u>	
Toxicité orale aiguë:	DL50 > 2000 mg/kg (Rat) Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité dermale aiguë:	DL50 8.000 - 12.000 mg/kg (Lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 402
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 > 71 mg/l (1 h, Rat) Méthode: test interne Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau (4 h, Humain) Méthode: OCDE ligne directrice 404 Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Irritation oculaire:	Irritation des yeux (24 h, oeil de lapin) Méthode: OCDE ligne directrice 405 Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Sensibilisation:	non sensibilisant (Cochon d'Inde) Méthode: OCDE ligne directrice 406 Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 9/23

Toxicité par administration répétée:	Voie d'administration: par voie orale (alimentation) NOAEL: 2.000 mg/kg (Temps d'exposition : 41-45 d (m), 54 d (f), Fréquence du traitement: continuous in the diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 422 Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Toxicité génétique in vivo:	Test du micronoyau Souris (mâle et femelle) par voie orale (gavage) single administration 5000 mg/kg Cellules de moelle osseuse Méthode: OCDE ligne directrice 474 Source: European Chemicals Agency (ECHA) négatif
Toxicité génétique in vitro:	Type de test: Test de Ames Système de test: Salmonella typhimurium Concentration: 0,5 - 500 µg/plate Activation métabolique: avec et sans Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471 Source: European Chemicals Agency (ECHA) Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Concentration: 0,1 - 500 µg/ml Activation métabolique: avec et sans Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 473 Source: European Chemicals Agency (ECHA) Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
Evaluation de la mutagénicité:	Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.
Evaluation de la cancérogénicité:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Toxicité pour le développement/ tératogénicité:	Voie d'administration: par voie orale (alimentation) NOAEL: 2.000 mg/kg (Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) NOAEL (maternel): 2.000 mg/kg (Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 422 Source: literature
Toxicité pour la reproduction/fertilité:	étude sur une génération Voie d'administration: par voie orale (alimentation) NOAEL Génération parent: 2.000 mg/kg (Temps d'exposition: 41-44 d (m), 54 d (f), Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) NOAEL Génération F1: 2.000 mg/kg (Temps d'exposition: 41-44 d (m), 54 d (f), Fréquence du traitement: continuous in diet, Dose: 100 - 500 - 2000 mg/kg, Rat, mâle et femelle) Méthode: OCDE ligne directrice 422 Source : literature
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:	Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction
Evaluation de la tératogénicité:	Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 10/23

	classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<u>Composants:</u> 1,2-Benzisothiazolin-3-one:	
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 670 - 784 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OPPTS 870.1300 BPL: oui
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg BPL: oui
Irritation primaire cutanée:	Espèce: Lapin Durée d'exposition: 4 h Résultat: Irritation de la peau BPL: oui
Irritation oculaire:	Espèce: oeil de lapin Durée d'exposition: 2,9 h - 11 d Résultat: Irritation des yeux BPL: oui
Sensibilisation:	Type de Test: essai de maximalisation sur le cochon d'Inde Voies d'exposition: Dermale Espèce: Cochon d'Inde Méthode: autre Résultat: A un effet sensibilisant. BPL: oui
Génotoxicité in vitro:	Type de Test: essai du lymphome de souris Espèce: Cellules de lymphome de souris Concentration: 0,1 - 12,8 µg/ml Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui
	Type de Test: Test de Ames Espèce: Salmonella typhimurium Concentration: 0,064 - 200 µg/plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui

	<p>Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Espèce: Lymphocytes humains Concentration: 1 - 40 µg/ml Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: positif BPL: oui</p>
Génotoxicité in vivo:	<p>Type de Test: autre Espèce: Rat (mâle) Souche: Wistar Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: single dose Dose: 560 - 1400 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 486 Résultat: négatif BPL: oui</p> <p>Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Souche: CD1 Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: single dose Dose: 125-250-500-1000-2000-5000mg/k Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif BPL: oui</p>
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation:	<p>Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.</p>
Cancérogénicité - Evaluation:	<p>Non applicable</p>
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	<p>Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle Voie d'application: par voie orale (alimentation) Dose: 18,5 - 97,8 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Méthode: autre BPL: oui</p> <p>Espèce: Rat, femelle Voie d'application: par voie orale (alimentation) Dose: 27,0 - 114,8 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 27 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 56,6 Poids corporel mg / kg</p>

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 12/23

	Méthode: autre BPL: oui
Incidences sur le développement du foetus:	Espèce: Rat, femelle Voie d'application: par voie orale (gavage) Dose: 10 - 40 - 100 mg/kg Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg Tératogénicité: NOAEL: 40 Poids corporel mg / kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31. BPL: oui
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction Une classification selon la toxicité pour l'embryon n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée:	Espèce: Chien, mâle et femelle NOAEL: 5 mg/kg LOAEL: 20 mg/kg Voie d'application: par voie orale (gavage) Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily Dose: 5 - 20 - 50 mg/kg Groupe: oui Méthode: 88/302/CEE BPL: oui
Toxicité par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Composants: <u>2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:</u>	
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat): 50 - 300 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat): 0,00053 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Irritation primaire cutanée:	Espèce: Lapin Résultat: corrosive
Irritation oculaire:	Espèce: oeil de lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation:	Type de Test: essai des ganglions lymphatiques de la souris Voies d'exposition: Dermale Espèce: Souris Méthode: OCDE ligne directrice 429
Génotoxicité in vitro:	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

	Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Espèce: Cellules de mammifère Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Cellules de mammifère Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation:	Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.
Cancérogénicité - Evaluation:	Pas d'information disponible.
Effets sur la fertilité:	Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.
Incidences sur le développement du fœtus:	Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité à dose répétée:	Espèce: Rat NOAEL: 25 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
Toxicité par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Informations relatives au produit lui-même:

Toxicité sur poissons: donnée non disponible

Toxicité sur poissons (chronique): donnée non disponible

Toxicité sur daphnies: donnée non disponible

Toxicité sur algues: donnée non disponible

Toxicité sur bactéries: donnée non disponible

Information basée sur le composant: C.I. Pigment Green 17:

Toxicité sur poissons: CL50 > 10.000 mg/l (Danio rerio (poissonzèbre))

Méthode: ISO 7346/1

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 14/23

Toxicité sur algues:	0,47 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) Méthode: OCDE Ligne directrice 201
<u>Information basée sur le composant: n-Dodecanol:</u>	
Toxicité sur poissons:	CL50 1,01 mg/l (96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) Méthode: EPA Source: littérature
Toxicité sur les poissons (chronique):	non requis
Toxicité sur daphnies:	CE50 0,765 mg/l (48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)) Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Toxicité sur les daphnées (Chronique):	NOEC 0,014 mg/l (21 d, Daphnia magna (Grande daphnie)) Essai analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Source: European Chemicals Agency (ECHA)
Toxicité sur algues:	CE50 (Taux de croissance) 0,66 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Source: European Chemicals Agency (ECHA) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
Toxicité sur bactéries:	CE0 > 10.000 mg/l (0,5 h, Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)) Méthode: DIN 38412 T.27 Source: European Chemicals Agency (ECHA) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
Toxicité pour les organismes du sol:	L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.
Toxicité sur les plants terrestres :	L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.
Toxicité pour les autres organismes affectés par l'environnement:	L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.
Toxicité pour les sédiments:	L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.
<u>Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:</u>	
Toxicité pour les poissons:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
	CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: Pas d'information disponible. BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l

Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,643 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: autre
BPL: oui
Remarques: Eau salée

NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: autre
BPL: oui
Remarques: Eau salée

Toxicité pour les algues:

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,155 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,055 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes:

CE50 (boue activée provenant d'une station traitant plutôt les eaux ménagères): 23 mg/l
Point final: Toxicité pour les bactéries (inhibition de la respiration)
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: aquatique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL[®] Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 16/23

BPL: oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CE50 : > 811,5 mg/kg Trockengewicht mg/kg poids sec (p.s.)

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Sol

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE 216

BPL: oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC : 263,7 mg/kg Trockengewicht mg/kg poids sec (p.s.)

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Sol

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE 216

BPL: oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique):

NOEC: 0,21 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 215

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique):

NOEC: 1,2 mg/l

Point final: Taux de fécondité

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

NOEC: 1,9 mg/l

Point final: Taux de fécondité

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Contrôle analytique: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol:

Type de Test: sol artificiel

CL50: > 410,6 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

	<p>Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>
	<p>Type de Test: sol artificiel NOEC: 234,5 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>
Toxicité pour les plantes:	<p>CE50: 340 mg/kg Durée d'exposition: 20 d Point final: Croissance Espèce: Phaseolus vulgaris Contrôle analytique: oui Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p> <p>NOEC: 90 mg/kg Durée d'exposition: 20 d Point final: Croissance Espèce: Phaseolus vulgaris Contrôle analytique: oui Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>
	<p>CE50: 300 mg/kg Durée d'exposition: 19 d Point final: Croissance Espèce: Triticum aestivm (blé) Contrôle analytique: oui Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p> <p>NOEC: 51 mg/kg Durée d'exposition: 19 d Point final: Croissance Espèce: Triticum aestivm (blé) Contrôle analytique: oui Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 18/23

Toxicité des sédiments:	Remarques: non disponible
<u>Composants:</u> 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:	
Toxicité pour les poissons:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 150 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,87 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues:	CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,157 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0104 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):	10
Toxicité pour les microorganismes:	CE50 (Bactérie): 31,7 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):	Remarques: donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):	Remarques: donnée non disponible
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:	Remarques: Non applicable
Toxicité pour les plantes:	Remarques: Non applicable
Toxicité des sédiments:	Remarques: Non applicable
Toxicité pour les organismes terrestres:	Remarques: Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations relatives au produit lui-même:

Biodégradabilité: donnée non disponible

Information basée sur le composant:

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], produits d'alkylation avec l'acide chloracétique, sels de sodium

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Biodégradabilité: 79 % (28 d, diminution du COD (carbone org. dissous))
Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Source: European Chemicals Agency (ECHA)

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 1 mg/l
Résultat: Partiellement biodégradable.
Durée d'exposition: 63 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
BPL: oui

Elimination physico-chimique: Remarques: Biodégradable

Stabilité dans l'eau: Type de Test: abiotiques

Dégradation par périodes de demi-vie: 219 d

pH: 4Hydrolyse: à 50 °C
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: oui

Type de Test: abiotiques
Dégradation par périodes de demi-vie: > 200 d
pH: 7Hydrolyse: à 50 °C
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: oui

Type de Test: abiotiques
Dégradation par périodes de demi-vie: 145 d
pH: 9Hydrolyse: à 50 °C
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: oui

Photodégradation:

Type de Test: Eau
Source de lumière: Lampe au xénon
Spectre de la lumière: 290 - 400 nm
Dégradation (photolyse directe): < 1,5 %
BPL: oui
Type de Test: Air
Méthode: calculée
BPL: non
Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique
Résultat: Pas rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations relatives au produit lui-même:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Information basée sur le composant: C.I. Pigment Green 17:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (BCF): 3.801

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Bioaccumulation: Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 56 d
Concentration: 0,1 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62
Méthode: OCDE ligne directrice 305
BPL: non
Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Bioaccumulation: Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations relatives au produit lui-même:

Comportement dans les

compartiments de l'environnement: donnée non disponible

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Transport et distribution entre les

compartiments de l'environnement: Adsorption/Sol (eau - sol)

log Koc: env. 4,25

Méthode: autre

Source: littérature

Comportement dans les

compartiments de l'environnement : non disponible

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Répartition entre les compartiments

environnementaux:

Adsorption/Sol

Milieu: eau - sol

Koc: 235 - 566

Méthode: autre

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Répartition entre les compartiments

environnementaux:

Remarques: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations relatives au produit lui-même:

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Evaluation:

La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Evaluation:

Remarques: donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives au produit lui-même:

Informations écotoxicologiques

complémentaires:

donnée non disponible

Information basée sur le composant: n-Dodecanol:

Informations écotoxicologiques

complémentaires:

Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Cheminement et devenir dans

l'environnement:

non disponible

Information écologique

supplémentaire:

Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Cheminement et devenir dans

l'environnement:

donnée non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballage non nettoyé:

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. à 14.5.**

ADR:	Marchandise non dangereuse
ADN:	Marchandise non dangereuse
RID:	Marchandise non dangereuse
IATA:	Marchandise non dangereuse
IMDG:	Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59):	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:	Non applicable

Composés organiques volatils: Ordonnance sur la taxe incitative relative aux composés organiques volatils (OCOV).

Remarques: De par sa composition, le produit ne contient pas de composants COV tels que définis dans l'ordonnance suisse relative aux COV.

Autres réglementations: A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrases-H):

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)

page 22/23

H301:	Toxique en cas d'ingestion.
H302:	Nocif en cas d'ingestion.
H310:	Mortel par contact cutané.
H314:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315:	Provoque une irritation cutanée.
H317:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318:	Provoque des lésions oculaires graves.
H319:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330:	Mortel par inhalation.
H400:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Variation par rapport à la version précédente:

Nouvelle version.

Légende

AND	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société MIXOL et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'avocation `écarter les conditions générales de vente de la société MIXOL qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 17.05.2017

Nom commercial: **MIXOL® Nr. 14 Oxyd-Grün (Vert oxyde)**

page 23/23

MIXOL, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH.